



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 7 octobre 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller

Est absente : Mme Caroline Turgeon → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5751
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5751
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL	5752
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2019.....	5752
3.2	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019	5753
3.3	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019	5753
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5754

2019-10-02-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5754
4.2	Adoption d'un règlement : Règlement 462-2018 « Règlement sur le traitement des élus municipaux »	5754
4.3	Adoption : Politique de reconnaissance des employés municipaux	5755
4.4	Acceptation d'une offre de service : Services comptables	5756
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE	5756
6	TRANSPORT	5756
6.1	Acceptation d'une offre de service : Déneigement des rues municipales, des citernes et des stationnements municipaux	5756
6.2	Autorisation de fermeture de la route des Prêtres : Défi de l'Île	5758
7	HYGIÈNE DU MILIEU	5758
7.1	Acceptation d'une offre de service : Assistance en ingénierie pour les services non spécifiquement décrits dans le cadre du projet de prolongement d'égout secteur Est.....	5759
7.2	Utilisation du surplus affecté à l'assainissement : Réparation d'un compresseur	5759
7.3	Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7).....	5760
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5760
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5760
9.1	Renouvellement de mandat : Comité consultatif d'urbanisme.....	5760
9.2	Dérogation mineure 002-2019 : 1584 chemin Royal	5761
10	LOISIRS ET CULTURE	5762
11	CORRESPONDANCE	5762
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	5762
13	DIVERS	5762
13.1	Location d'un local pour le surveillant de bureau : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est.....	5762
13.2	Soirée des Personnalités : Parc maritime de Saint-Laurent.....	5762
13.3	Demande d'aide financière : Club Optimiste Île d'Orléans	5763
14	PÉRIODE DE QUESTIONS	5764
15	LEVÉE DE LA SÉANCE	5764

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2019



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 20 août 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2019 en effectuant les corrections qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents et qui n'affecte en rien les décisions du conseil municipal.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9
septembre 2019**

2019-10-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 9 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 en effectuant les corrections qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents et qui n'affecte en rien les décisions du conseil municipal.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16
septembre 2019**

2019-10-03-03

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 16 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2019 en effectuant les corrections qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents et qui n'affecte en rien les décisions du conseil municipal.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-03-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2019-10-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 151 344 \$ pour le mois de septembre 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption d'un règlement : Règlement 462-2018 « Règlement sur le traitement des élus municipaux »

2019-10-04-02

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 novembre 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 15 juillet 2019 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Municipalité (extrait de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux) ;

ATTENDU QUE le règlement peut rétroagir au 1er janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur (extrait de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux) ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU QUE des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

ATTENDU QUE M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter, tel que déposé, le Règlement 462-2018 « Règlement sur le traitement des élus municipaux » comme s'il était tout au long réécrit.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-04-03

4.3 Adoption : Politique de reconnaissance des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la « Politique de reconnaissance des employés municipaux » a pour objectif de reconnaître la contribution des employés au bon fonctionnement de la Municipalité, tout en favorisant la rétention de la main d'œuvre ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver la politique de reconnaissance des employés 2019-10-04-03-01, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en effectuant les modifications suivantes :
 - Remplacer le titre de la politique par ce qui suit : « Politique de reconnaissance des employés, des bénévoles et des pompiers volontaires »



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

- Retirer les mots « de la bibliothèque » au cinquième alinéa.

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2019-10-04-03
2019-10-04-03-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-04-04

4.4 Acceptation d'une offre de service : Services comptables

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans d'assistance comptable dans l'établissement des états financiers ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service déposée par Mallette S.E.N.S.R.L. daté du 5 septembre 2019 d'un montant de 7000 \$ afin de répondre aux besoins de la Municipalité d'assistance comptable dans l'établissement des états financiers.
2. Cette proposition d'honoraires pour la réalisation de mandat est sous forme d'une banque d'heures utilisable selon les besoins convenus avec la Municipalité.
3. Assumer la facture de 3100 \$ pour les travaux spéciaux tel que défini au document intitulé « relevé d'honoraires » dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-04-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 TRANSPORT

6.1 Acceptation d'une offre de service : Déneigement des rues municipales, des citernes et des stationnements municipaux

2019-10-06-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-05-06-01 « Acceptation d'une offre de service - Mandat de révision des documents d'appels d'offres concernant le déneigement des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-07-06-01 « Mandat afin de procéder à un appel d'offres : Déneigement » ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-23-02 « Mandat : Déneigement des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux »

CONSIDÉRANT que la Municipalité a effectué des demandes de prix auprès de fournisseurs externes afin d'octroyer un contrat pour le déneigement et le déglacage des rues et avenues municipales, des citernes et des stationnements municipaux ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter les offres de services suivantes pour chacun des segments ci-bas mentionnés pour la saison de déneigement 2019-2020 :

Secteurs de déneigement	Fournisseur retenu	Coût de l'offre de service accepté
Gaillard	Déneigement Y Tailleur	7875 \$
Sirois	Déneigement Y Tailleur	7275 \$
Seigneurie	Déneigement Dave Morin	36 839 \$
Prêtres	Ferme J-C Prémont et fils inc.	19 300 \$
Prévert	Ferme J-C Prémont et fils inc.	10 400 \$
Anse	Déneigement Y Tailleur	14 575 \$
Sports	Déneigement Y Tailleur	3875 \$
Du Moulin et stationnements municipaux	Ferme J-C Prémont et fils inc.	27 300 \$
Citernes 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24	Déneigement Y Tailleur	11 000 \$
Citerne 15	Déneigement Dave Morin	1000 \$
Citernes 16 et 17	Ferme J-C Prémont et fils inc.	2000 \$

2. Ajouter aux termes du contrat la mention suivante :

La Municipalité se réserve la possibilité, à sa seule et entière discrétion, d'octroyer au soumissionnaire retenu le contrat pour la saison 2019-2020 tout en conservant la possibilité d'ajouter une année d'option pour la saison 2020-2021. Si le conseil souhaite octroyer l'année d'option au soumissionnaire, il doit alors le faire durant la période de validité des soumissions.

3. L'acceptation des offres de services ci-haut mentionnés est conditionnelle à la signature et au respect, par le soumissionnaire, des



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

termes du contrat dans les dix (10) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-06-02

6.2 Autorisation de fermeture de la route des Prêtres : Défi de l'Île

CONSIDÉRANT la demande de l'école de l'Île-d'Orléans de tenir le défi de l'Île le 20 mai 2020 (reporté au 26 mai 2020 en cas de mauvais temps) sur la route des Prêtres ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la tenue d'un événement le 20 mai 2020 dans le cadre du Défi santé 2020. En cas de mauvais temps, l'événement sera reporté au 26 mai 2020.
2. Autoriser la fermeture de la Route des Prêtres lors de l'événement Défi Santé 2020.
3. Permettre l'activité en vertu du règlement numéro 397-2014 RMU-05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
4. Demander à la coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles de transmettre un communiqué afin d'informer les résidents de la route des Prêtres de la tenue de l'événement au plus tard le 14 mai 2020.
5. La présente autorisation est conditionnelle à l'acceptation de la fermeture de la route par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.
6. La présente autorisation est conditionnelle à ce que l'école de l'Île-d'Orléans détienne une police d'assurance couvrant les activités prévues au Défi de l'Île et tienne indemne la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans de toute réclamation en lien avec la tenue de l'événement.
7. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, à la MRC de l'Île d'Orléans, à la coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles et au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
8. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-06-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 HYGIÈNE DU MILIEU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

7.1 Acceptation d'une offre de service : Assistance en ingénierie pour les services non spécifiquement décrits dans le cadre du projet de prolongement d'égout secteur Est

2019-10-07-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans d'assistance en ingénierie pour les services non spécifiquement décrits dans le cadre du projet de prolongement d'égout secteur Est ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service transmise par courriel le 20 septembre 2019 par Tetra Tech QI inc. d'une enveloppe budgétaire de 5000 \$ pour les services non spécifiquement décrits dans le cadre du projet de prolongement d'égout secteur Est.
2. Accepter d'indexer le taux horaire en surveillance de 2 % par année sur deux ans comme les travaux étaient prévus en 2017 à l'offre de services professionnels en ingénierie préparé par Tetra Tech QI inc. pour les plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin Royal Est daté du 31 octobre 2016. Le taux horaire en surveillance passera donc à 72,83 \$ en 2019.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Utilisation du surplus affecté à l'assainissement : Réparation d'un compresseur

2019-10-07-02

CONSIDÉRANT le bris au compresseur à la station de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Municipalité a affecté certaines sommes d'argent à des affectations précises ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approprier au surplus affecté à l'assainissement le solde des coûts de réparation du compresseur d'un montant de 702,90 \$ (Fournisseur : Jacques Normand et Fils inc. – numéro de facture : 13747).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-07-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7)

2019-10-07-03

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les propriétaires concernés ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Retenir la réalisation du segment 7 du prolongement d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est tel qu'identifié au plan, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-07-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Renouvellement de mandat : Comité consultatif d'urbanisme

2019-10-09-01

CONSIDÉRANT les articles 6, 7 et 8 du règlement 191, « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 176 constituant un comité consultatif d'urbanisme » ;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 octobre 2019 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme ci-dessous pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2021 :

Siège 3 : Dominique Gourdeau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Siège 5 : Julia Sotousek
Siège 6 : François Pichette
Siège 7 : Claude Rousseau

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-09-02

9.2 Dérogation mineure 002-2019 : 1584 chemin Royal

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #002-2019 qui consiste à autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie excédant la superficie maximale autorisée au règlement de zonage.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.2.2 « Garage privé isolé du bâtiment principal » du règlement de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le demandeur exprime le côté pratique du garage de la superficie demandée ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la nature, l'effet et l'importance de la dérogation ;

CONSIDÉRANT la situation particulière du garage qui limite le risque de créer un précédent ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît que le droit de jouissance du voisin n'est pas concerné et qu'il y a une lettre de celui-ci stipulant que ce dernier accepte les dimensions du garage projeté ;

CONSIDÉRANT l'absence d'autres voisins qui pourrait être touchés par un tel changement ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a obtenu une autorisation du Ministère de la Culture et des Communications en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel pour le projet ;

CONSIDÉRANT la démarche de refonte des règlements d'urbanisme actuellement en cours ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la demande de dérogation mineure #002-2019 à la condition suivante :

Le garage projeté ne pourra excéder les dimensions ci-dessous :

- 7,32 mètres (24 pieds) par 9,14 mètres (30 pieds).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans et au requérant.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-10-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 LOISIRS ET CULTURE

11 CORRESPONDANCE

2019-10-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2019 est déposée.

Document déposé : 2019-10-11-00

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-10-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13 DIVERS

13.1 Location d'un local pour le surveillant de bureau : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est

2019-10-13-01

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité par l'entrepreneur général responsable de la réalisation du prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est pour la location d'un local pour le surveillant de bureau ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter de louer un local pour le surveillant de bureau à l'entrepreneur général responsable de la réalisation du prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est pour un montant de 100 \$ par semaine.
2. L'entrepreneur devra respecter les modalités de location, sans quoi la Municipalité pourra mettre fin à la location, sans avis.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Soirée des Personnalités : Parc maritime de Saint-Laurent

2019-10-13-02



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le Parc maritime de Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de préserver, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine maritime de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT l'invitation à la huitième édition de la Soirée des Personnalités qui se déroulera le jeudi 7 novembre prochain au restaurant Le Relais des Pins de Sainte-Famille ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser les membres du conseil municipal à participer à la 8e édition de la Soirée des Personnalités qui aura lieu le 7 novembre 2019.
2. Assumer les frais d'inscriptions pour deux (2) membres du conseil au coût de 85 \$ par personne.
3. Rembourser les frais de représentation en vertu de Politique de remboursement des frais de déplacements en vigueur.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Demande d'aide financière : Club Optimiste Île d'Orléans

2019-10-13-03

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste Île d'Orléans est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'inspirer le meilleur chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT l'invitation au souper spaghetti du Club Optimiste Île d'Orléans qui se déroulera le 2 novembre prochain ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser les membres du conseil municipal à participer au souper spaghetti du Club Optimiste Île d'Orléans qui se déroulera le 2 novembre prochain.
2. Assumer les frais d'inscriptions pour quatre (4) membres du conseil au coût de 30 \$ par personne.
3. Rembourser les frais de représentation en vertu de Politique de remboursement des frais de déplacements en vigueur.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 34, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 8 h 34. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-10-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

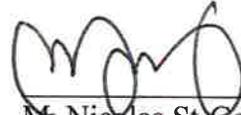
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 8 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.